



Paris, le 19 janvier 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Suite à la décision de la Cour de justice européenne,
il est urgent de sortir la filière betterave de l'impasse !**

Ce 19 janvier 2023, la Cour de justice européenne a statué « que les États membres ne peuvent pas déroger aux interdictions expresses de mise sur le marché et d'utilisation de semences traitées à l'aide de produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes ».

La CGB (Confédération Générale des planteurs de Betteraves) s'insurge contre cette décision de la Cour de justice qui met toute une filière en danger. La brutalité d'une telle décision, appliquée en l'état, risque d'entraîner des conséquences désastreuses et irréversibles dans nos territoires ruraux alors même que les politiques encouragent la souveraineté alimentaire/énergétique et la réindustrialisation de la France.

« A seulement quelques semaines des semis de betteraves, on ne peut pas envisager de rester dans l'impasse face aux virus dévastateurs de la jaunisse. Alors même que le Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI) n'apporte pas encore d'alternatives aux néonicotinoïdes, déployables en 2023, nous demandons au Gouvernement français d'apporter des solutions à notre filière. Il est urgent de trouver des réponses adaptées pour permettre aux 23 700 betteraviers de continuer à cultiver de la betterave et fournir aux 67 millions de français le sucre, le bioéthanol et le gel hydroalcoolique dont ils ont besoin chaque jour » a déclaré Franck Sander, Président de la CGB.